



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1104

Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon / Musée d'art contemporain et l'Université Claude Bernard Lyon 1 pour une collaboration sur des projets culturels, scientifiques et pédagogiques dans le cadre de la saison 2021/2022

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

**SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 OCTOBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 23 SEPTEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 OCTOBRE 2021

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), Mme FRERY (pouvoir à Mme PERRIN), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2021/1104 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEE D'ART CONTEMPORAIN ET L'UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 POUR UNE COLLABORATION SUR DES PROJETS CULTURELS, SCIENTIFIQUES ET PEDAGOGIQUES DANS LE CADRE DE LA SAISON 2021/2022 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 16 septembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Musée d'art contemporain de Lyon et l'Université Claude Bernard Lyon 1 (Université ouverte) souhaitent initier un partenariat dans le but de valoriser les interactions entre art et sciences.

Cette collaboration s'appuie sur le partage et la mise en commun des cultures esthétique et scientifique permettant à un public non connaisseur d'approcher l'art contemporain mais aussi la science dans le contexte inhabituel d'un musée.

Un cycle intitulé « regards croisés au Musée d'art contemporain » est ainsi programmé au Musée d'art contemporain dans le cadre de la saison 2021/2022. Il est conçu et co-animé par un scientifique (enseignant-chercheur ou chercheur à l'Université Claude Bernard Lyon 1) et un médiateur culturel.

Ce cycle comporte 2 à 3 regards croisés, composés chacun d'une visite devant quelques œuvres du musée, et d'une conférence d'une heure à deux voix dans l'auditorium du musée.

Les regards croisés sont ouverts aux auditeurs de l'Université Ouverte Lyon 1 et au public du Musée d'art contemporain. 70 places sont prévues et les auditeurs seront répartis en 2 à 3 groupes. Chaque groupe participera à la visite d'une heure, avant ou après la conférence, et à la conférence dans les locaux du Musée d'art contemporain, qui s'adresse aux groupes réunis.

Le tarif de chaque regard croisé du cycle Dialogue entre arts et sciences est de 3 euros plus le billet d'entrée au musée.

Il est convenu que les auditeurs de l'UO, sur présentation de leur carte de l'UO pour l'année universitaire en cours, bénéficient de la gratuité du billet d'entrée au musée, dans la limite des 50 places par séance et règlent au musée la somme de 3 euros.

Les conditions du partenariat entre l'Université Lyon 1 et le Musée d'art contemporain de Lyon sont formalisées dans la convention jointe au rapport.

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

## **DELIBERE**

- 1- La convention de partenariat susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musée d'art contemporain et l'Université Lyon 1, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 3- L'exemption du tarif d'entrée au musée sera appliquée pour les visiteurs présentant la carte de l'Université Ouverte en cours, dans la limite de 50 places pour chaque regard croisé, et uniquement dans le cadre de ce dispositif.
- 4- Dans le cadre de ces événements, un tarif global de 3 euros sera appliqué pour la visite commentée et la conférence.
- 5- Les recettes seront imputées sur le budget du Musée d'art contemporain, nature comptable 7062, opération TEMPOCO.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET